



## POLITIQUE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS

### Présentation des rapports – Horaire

Les transactions sont rapportées trimestriellement selon l'horaire illustré ci-dessous

Trimestre	Période couverte	Date limite
T1	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	20 Avril
T2	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin	20 Juillet
T3	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre	20 Octobre
T4	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre	20 Janvier

### Présentation des rapports - transactions trimestrielles

Pour tous détenteurs de licence :

Type de transaction	Renseignements à fournir :
Toutes les ventes sur lesquelles des droits de licence sont payables, y compris les ventes à des sous-détenteurs	Pour chaque produit certifié Fairtrade : <ul style="list-style-type: none"><li>• pays de vente</li><li>• unités/volumes vendus</li><li>• valeur moyenne du prix en gros (si nécessaire pour le calcul des droits)</li></ul>

- Les ventes sur lesquelles des droits de licence sont payables, sont celles concernant les produits du commerce équitable. Il s'agit notamment des produits portant la marque FAIRTRADE et des produits vendus sans emballage (y compris dans le secteur de la consommation hors domicile) qui sont identifiés comme des produits certifiés Fairtrade.
- Les rapports de ventes Fairtrade doivent être présentés produit par produit. Des exemptions peuvent être accordées aux petits opérateurs qui vendent surtout des produits achetés en vrac et dédiés à la consommation hors domicile; ils peuvent présenter leurs ventes Fairtrade en donnant un seul total par catégorie de produits et par pays de vente.
- Les rapports de ventes peuvent être présentés à Fairtrade Canada au moyen d'un système de transmission en ligne ou d'une feuille de calcul dont Fairtrade Canada définira le format.



### **Vente de produit non-finis**

D'ici la fin de 2018, Tous les opérateurs de Fairtrade devront soumettre un rapport de vente de produit Fairtrade non-finis.

- **Rapport de vente de produit non-finis peuvent être présentés à Fairtrade Canada au moyen d'une feuille de calcul dont Fairtrade Canada définira le format.**

Type de transaction	Renseignements à fournir :
Toutes ventes de produits non-finis aux détenteurs de licence ainsi qu'à des non-détenteurs de licence	<p>Pour chaque catégorie de produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de l'acheteur ainsi que leur numéro d'identité FLO</li> <li>• Transaction numéro de référence (e.g. facture ou numéro de commande)</li> <li>• Date</li> <li>• Poids total ou volume vendu Fairtrade, avec unité de mesure</li> <li>• Vente de produits acheté Fairtrade mais vendu non-Fairtrade (Peut être un montant total)</li> </ul>

**Opérateurs qui paient le prix et la prime Fairtrade aux producteurs :**

Type de transaction	Renseignements à fournir :
<p>Achats dans le pays producteur d'origine où l'auteur du rapport doit payer le prix ou la prime Fairtrade ou les deux.</p> <p>Toutes ventes de produits non-finis aux détenteurs de licence ainsi qu'à des non-détenteurs de licence</p>	<p>Pour chaque catégorie de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro d'identité FLO du producteur</li> <li>• Numéro d'identité FLO du fournisseur</li> <li>• Code du produit</li> <li>• Numéro et date de la facture</li> <li>• Numéro du contrat ou du bon de commande</li> <li>• Poids ou volume total des achats (préciser l'unité de mesure)</li> <li>• Prime totale payée (préciser la monnaie)</li> <li>• Montant total payé (préciser la monnaie)</li> <li>• Niveau de prix/conditions spéciales de prix</li> <li>• Est-ce qu'un préfinancement a été accordé?</li> <li>• Numéro d'identité FLO De l'acheteur</li> <li>• Ventes des produits Fairtrade vendu non-Fairtrade</li> </ul>

- **Les rapports d'achats et des ventes de produits non-finis peuvent être présentés à Fairtrade Canada au moyen d'une feuille de calcul dont Fairtrade Canada définira le format.**



FAIRTRADE  
CANADA

- Si vos produits certifiés Fairtrade sont vendus ailleurs qu'au Canada, veuillez aussi fournir, une fois par année, les coordonnées de tous vos distributeurs, y compris les détaillants en ligne. Veuillez préciser :
  - les pays où chaque distributeur est autorisé à vendre;
  - les articles certifiés Fairtrade offerts par chaque distributeur.

#### Présentation des rapports - Bilan de masse (sur demande, avant ou pendant une vérification)

Tous les opérateurs de Fairtrade Canada doivent maintenir un registre d'inventaire, achats, ventes, fabrications et autre dispositions ( ex. donation, échantillon) et si demander vous devrez fournir les registre détaillés d'une ou plusieurs catégorie de produits selon les différentes étapes du traitement, des matières premières du produits intermédiaires aux produits finis (par ex : Café vert et Café torréfié).

L'auditeur ce servira de ces informations afin de compléter le bilan de masse pour chaque étape des produits:

- **Marchandise initial**
- **plus les achats\***
- **plus les matières produites\***
- **moins les matières utilisées en production\***
- **moins les ventes\***
- **moins les autres éliminations\***
- **équivalent au stock final** **\*S'il y a lieu**

**NB** : Les opérateurs qui soumettront leurs rapports en retard et recevrons une lettre de « Avis de Désinscription » seront facturés des frais de \$100 pour rapport en retard.